

Quels tarifs ?

Abonnement du service de téléassistance :

22,10 à 22,95 € TTC / mois

(selon l'équipement téléphonique du bénéficiaire)

+ Location d'une montre téléassistance géolocalisée :

32,50 € TTC / mois

+ Achat d'un bracelet sécurisé : 60 € TTC

NB : en cas de perte ou de détérioration de la montre, un remboursement de 330 € TTC pourra être demandé.

Comment résilier la téléassistance ?

Résiliation à tout moment en rapportant le matériel au service de téléassistance



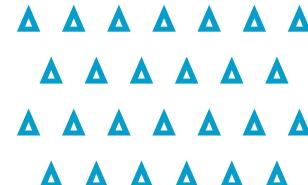
Qui contacter ?

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand lac

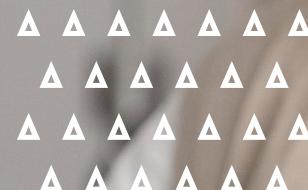
Service de téléassistance

04 79 88 68 83 - teleassistance@cias-grandlac.fr

1500 boulevard Lepic - 73100 Aix-les-Bains



TÉLÉASSISTANCE AVEC PÉRIMÈTRE DE DÉPLACEMENT



**UNE EXPÉRIMENTATION
DU CIAS GRAND LAC**

Pour quel public ?

- Personnes âgées habitant sur l'une des 28 communes de Grand Lac,
- Avec des problèmes de désorientation qui occasionnent des déplacements non maîtrisés à l'extérieur du domicile.



Quel dispositif de téléassistance ?

Location d'une téléassistance avec :

- Un terminal installé au domicile,
- Une montre connectée, géolocalisée, étanche, avec bouton d'appel, micro et bracelet sécurisé,
- Une application en ligne qui permet aux proches de géolocaliser le bénéficiaire et de définir un périmètre de déplacement.
- **Complétée par l'achat d'un bracelet sécurisé.**

Fonctionnant 24h/24, le service d'écoute et d'assistance :

- Intervient quand les boutons d'appel (montre ou terminal) sont enclenchés,
- Agit en fonction de la situation : échanges simples avec le bénéficiaire, alerte des proches et/ou des services de secours, et si nécessaire, aide à la localisation du bénéficiaire,
- Alerte automatiquement les proches quand le bénéficiaire sort du périmètre de déplacement, ou quand la batterie de la montre géolocalisée est à 20 %.

Quelles conditions d'installation et de fonctionnement ?

- Engagement de plusieurs proches qui habitent à proximité du bénéficiaire (moins de 20 minutes), disposent d'un véhicule, d'un téléphone mobile et d'un abonnement internet,
- Proposition d'un test préalable de 2 semaines avec un émetteur simple (bracelet élastique) pour vérifier l'acceptation du dispositif (montre géolocalisée) par le bénéficiaire.
- Nécessité d'un passage quotidien d'un proche ou d'un professionnel (service d'aide ou de soins à domicile, ...) pour vérifier la batterie de la montre, et éventuellement la recharger :
 - **Autonomie de la batterie** : de 72 h si la personne reste chez elle à 4h si elle se déplace en voiture,
 - **Recharge complète** : 1h30 à 2h.